



CENTRE DE GESTION  
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## COMITE TECHNIQUE

Procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 9 novembre à 9H30, le Comité technique s'est réuni au **Centre de gestion des Landes à Mont-de-Marsan** sous la présidence de **Madame Jeanne COUTIERE**, Maire de Maillères.

**Jeanne COUTIERE** informe l'assemblée qu'elle doit quitter la séance et indique que Gérard MOREAU suppléera. Elle souhaite pour ce dernier Comité technique de cette mandature, remercier, et assurer à l'assemblée de sa reconnaissance pour ces années passées.

Après avoir procédé à l'appel au titre des deux collèges et indiqué que Frédérique Poujaurant assistera à la séance en vision conférence, la présidente quitte l'assemblée.

• En qualité de représentants des élus :

. Jean-Marc LARRE,	Maire de BIAUDOS
. Gérard MOREAU,	Maire de SABRES
. Serge POMAREZ,	Maire de HEUGAS
. Gilles DUCOUT,	Maire de SAINT-JULIEN-EN-BORN
. Gilles COUTURE,	Maire de GEAUNE

• En qualité de représentants du personnel :

. Floriane LACAULE,	C.C COTE LANDES NATURE (CGT)
. Ludovic LAVOINE,	C.C LANDES D'ARMAGNAC (CGT)
. Laurence LADOUSSE,	Mairie de SAINT-MARTIN-DE-HINX (UNSA)
. Bruno BALDASSINI,	Mairie de BELHADE (FO)
. Sandrine LE DE,	Mairie de CAZERES-SUR-L'ADOUR (FA-FPT)
. Chantal DOUCET,	Mairie de VILLENEUVE-DE-MARSAN (SUD)

• Etaients absents ou excusés :

. Michel HERRERO,	Maire d'ESTIGARDE
. Philippe LATRY,	Maire de SAINT-JUSTIN
. Serge TINTANE,	Maire de PARLEBOSCQ
. Fabien BARRIERE,	Maire de SAINT-VINCENT-DE-PAUL (CGT)
. Christophe DARRIGADE,	Mairie de OEYRELUY (CFDT - Interco)
. Isabelle LABEYRIE,	Mairie de LEON (CFDT - Interco)
. Emmanuel MANARILLO,	CDG40(UNSA)

• Autres participants :

- . **Bruno ELUSSE,** Directeur Général adjoint
- . **Frédérique POUJAURANT,** Service juridique, Centre de gestion
- . **Corine LEVY,** Service comité technique, Centre de gestion

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE ADJOINT

---

**Gérard Moreau** invite l'assemblée à désigner le secrétaire adjoint de séance.

Désignation du secrétaire adjoint de séance :  
**Laurence LADOUSSE** est candidate pour cette tâche.

II – ADOPTION DU PROCES-VERBAL

---

**Gérard MOREAU** soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.

<b><u>PV de la séance du 5 octobre 2020</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>

III – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

---

**AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL**

<b><u>Commune de Bougue</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>

<b>Commune de Castets</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 6	<b>ABSTENTION</b>
		<b>Avis défavorable unanime</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 1	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b> 4
		<b>Avis favorable</b>		

### AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

<b>Commune de Sagnac-et-Cambran</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>

### COMPTE EPARGNE TEMPS

<b>Commune de Saint-Vincent-de-Paul</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>

### HEURES SUPPLEMENTAIRES

<b>Commune de Bostens</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>

## ORGANIGRAMME

<b><u>Communauté de communes Landes d'Armagnac</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Ajournée – Pas d'avis</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Ajournée – Pas d'avis</i>

<b><u>Commune de Saint-Vincent-de-Paul</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

## PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

<b><u>Commune de Téthieu</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 3	<b>ABSTENTION</b> 3
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 2	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b> 3
		<i>Avis favorable</i>		

## REGLEMENT INTERIEUR

<b><u>CIAS Côte Landes</u></b> <b><u>Nature - Castets</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

## SUPPRESSION DE POSTE

<b><u>Commune d'Arengosse</u></b>  Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe (19,12/35 <sup>ème</sup> )	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable unanime</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<b><u>Commune de Baigts</u></b>  Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<b><u>Commune Cère</u></b>  Atsem principal de 2 <sup>ème</sup> classe (11/35 <sup>ème</sup> )	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<b><u>Commune de Messanges</u></b>  2 postes d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<b>classe (35/35<sup>ème</sup>)</b>  <b>2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (35/35<sup>ème</sup>)</b>  <b>Adjoint technique (35/35<sup>ème</sup>)</b>  <b>Garde Champêtre chef (13/35<sup>ème</sup>)</b>	<b>Collège des représentants des collectivités :</b>	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
---	--	-------------------------------------

<b><u>Commune de Monget</u></b>  <b>Secrétaire de mairie (16/35<sup>ème</sup>)</b>  <b>Adjoint technique (2/35<sup>ème</sup>)</b>	<b>Collège des représentants du personnel :</b>	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
	<b>Collège des représentants des collectivités :</b>	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>

<b><u>Commune de Puyol-Cazalet</u></b>  <b>Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (8/35<sup>ème</sup>)</b>	<b>Collège des représentants du personnel :</b>	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
	<b>Collège des représentants des collectivités :</b>	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>

<b><u>Commune de Saint-Avit</u></b>  <b>Adjoint technique (6/35<sup>ème</sup>)</b>	<b>Collège des représentants du personnel :</b>	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
	<b>Collège des représentants des collectivités :</b>	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>

<b><u>Commune de Villenave</u></b>  <b>Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (31/35<sup>ème</sup>)</b>	<b>Collège des représentants du personnel :</b>	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
	<b>Collège des représentants des collectivités :</b>	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>



## TELETRAVAIL

<u>Commune de Saint-André-de-Seignanx</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

## IV – ORIENTATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS, EMPLOIS ET COMPETENCES

### AVANCEMENT DE GRADE / RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Aux termes de l'article 49 de loi du 26 janvier 1984 modifiée, « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique ».

L'assemblée délibérante compétente détermine le pourcentage d'agents autorisés à accéder au grade supérieur parmi les agents promouvables (agents remplissant les conditions statutaires d'accès au grade supérieur fixées par les statuts particuliers).

Le ratio est le rapport entre le nombre d'agents qui pourront être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires.

Ce ratio demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus.

Cette décision de l'assemblée délibérante est obligatoirement précédée d'une consultation du comité technique dont relève la collectivité.

Les taux seront fixés en pourcentage. Ils peuvent être fixés par catégorie (A, B, C), par filière, par cadre d'emplois, ... au cas par cas pour tenir compte des spécificités locales et sont compris entre 0 et 100%. La délibération peut fixer une règle d'arrondi à l'entier supérieur.

A noter l'absence de directive et donc l'entière liberté de déterminer, pour l'assemblée délibérante compétente, pour chaque cas d'avancement, les seuils à appliquer dans la collectivité.

<b><u>Commune de Josse</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>

<b><u>Commune de Lue</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>

<b><u>Commune de Saint-Vincent-de-Paul</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>

## V – ORIENTATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE INDEMNITAIRE ET DE CRITERES DE REPARTITION Y AFFERENT

---

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En application du principe de parité entre le régime indemnitaire des agents de la fonction publique d'Etat et des agents de la fonction publique territoriale, seront donc concernés par le RIFSEEP les agents ayant comme corps de référence à l'État ceux concernés par le RIFSEEP.

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle doit s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement. Le décret précité pose le principe d'une reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance à un groupe de fonctions.

#### Ce qui suppose :

- ✓ Que le versement de l'IFSE n'est plus fonction du grade mais des fonctions exercées par l'agent,
- ✓ Que la collectivité ou l'établissement public établit une répartition de ses effectifs par groupe de fonctions,



- ✓ Que chaque collectivité ou établissement public délibère pour créer ses propres groupes de fonctions,
  - ✓ Que chaque agent bénéficie du montant indemnitaire attribué au groupe de fonction auquel il appartient.
- Le projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP doit être soumis pour avis au comité technique.

**1<sup>er</sup> PASSAGE RIFSEEP :**

<b><u>Commune d'Argelos</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 2
	<i>Avis favorable</i>			
<b><u>Commune d'Aubagnan</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 2
	<i>Avis favorable</i>			
<b><u>Commune de Bourdalat</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 2
	<i>Avis favorable</i>			
<b><u>Commune de Castaignos-Soulens</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 2
	<i>Avis favorable</i>			
<b><u>Commune de Cauneille</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 1
	<i>Avis favorable</i>			

<b><u>Commune de Liposthey</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis défavorable à l'unanimité</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 2
		<b>Avis favorable</b>		
<b><u>Commune de Momuy</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis défavorable à l'unanimité</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 2
		<b>Avis favorable</b>		
<b><u>Centre de gestion des Landes</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>		
<b><u>Commune d'Orthevielle</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis défavorable à l'unanimité</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 2
		<b>Avis favorable</b>		
<b><u>Commune de Poyanne</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis défavorable à l'unanimité</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 2
		<b>Avis favorable</b>		
<b><u>Commune de Vieux-Boucau</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis défavorable à l'unanimité</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 2	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 3
		<b>Avis favorable</b>		
<b><u>Sivu d'Oya de Ygos-Saint-Saturnin</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis défavorable à l'unanimité</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 2
		<b>Avis favorable</b>		

**2<sup>eme</sup> PASSAGE RIFSEEP :**

<b><u>Commune d'Aureilhan</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis défavorable à l'unanimité</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 2
		<b>Avis favorable</b>		
<b><u>Commune de Goos</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis défavorable à l'unanimité</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 2
		<b>Avis favorable</b>		
<b><u>Commune de Lévignacq</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis défavorable à l'unanimité</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 2
		<b>Avis favorable</b>		
<b><u>Commune de Peyre</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis défavorable à l'unanimité</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 2
		<b>Avis favorable</b>		
<b><u>Commune de Saint-Cricq-Chalosse</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis défavorable à l'unanimité</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 2
		<b>Avis favorable</b>		
<b><u>Commune de Souprosse</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis défavorable à l'unanimité</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 2
		<b>Avis favorable</b>		

VI – FORMATION, INSERTION ET PROMOTION DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE

**CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

---

<b>Commune de Pouillon</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 2
		<b>Avis favorable</b>		



VII – AIDES A LA PROTECTION SOCIALE ET ACTION SOCIALE

**PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

---

<b>Commune de Villenave</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
<b>Commune d'Yzosse</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>

Signatures :

La Présidente,	Le secrétaire-adjoint,
	
PO/Jeanne COUTIERE (Maire de Maillères)	Laurence LADOUSSE (UNSA)